



LE COMITE REGIONAL UNIQUE DE SUIVI

**PROGRAMMATION EUROPEENNE
2014/2020 A MAYOTTE**

24 avril 2015

Depuis le 1^{er} janvier 2014, Mayotte est devenue la 9^e région ultrapériphérique de l'Union Européenne. À ce titre, elle bénéficie jusqu'en 2020 de fonds européens structurels et d'investissement (FESI) dont l'objectif est de financer le développement de l'île et d'améliorer le cadre de vie des Mahorais. Les enjeux sont considérables compte tenu des spécificités de l'île et des retards structurels à combler. Le montant investi par l'Union Européenne sur le territoire de Mayotte atteint les 300 millions d'euros pour la période 2014/2020.

Rappel des différents fonds européens

La préfecture de Mayotte, le Conseil départemental ainsi que l'ensemble des acteurs locaux ont établi des programmes opérationnels (PO) afin de mettre en œuvre ces fonds en tenant compte des priorités de l'UE et des besoins spécifiques du territoire. La préfecture, autorité de gestion des programmes, accompagne les bénéficiaires depuis les premières démarches d'obtention des subventions jusqu'à la réalisation de leur projet.

Il existe différents fonds :

- Fonds européen de développement économique et régional (**FEDER**) : fonds dédié à l'amélioration des infrastructures notamment d'alimentation en eau et assainissement, de collecte des déchets ou encore d'énergie ainsi qu'à la modernisation de l'économie. Il finance des aides directes aux investissements réalisés dans les entreprises afin de créer des emplois durables. Enfin, le volet « santé » de ce fonds prévoit notamment la création d'un hôpital à Dzaoudzi en Petite-Terre pour 2018.

- **FEDER CTE** (Coopération Territoriale Européenne) qui permet la mise en œuvre d'actions conjointes entre Mayotte et les pays de la zone Océan Indien. Les domaines concernés sont par exemple : la formation, la culture, l'enseignement, ou encore les échanges commerciaux.

- Fonds social européen (**FSE**) : fonds dédié à l'inclusion sociale et à l'emploi. Il bénéficie ainsi aux groupes les plus exposés au chômage et à l'exclusion, comme les demandeurs d'emploi, les jeunes à la recherche d'un premier emploi, les salariés peu qualifiés ou les femmes par des mesures actives en faveur de l'égalité professionnelle.

- L'initiative pour l'emploi des jeunes (**IEJ**) vise les actions en faveur des jeunes de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni formation ni enseignement. A Mayotte, des actions de repérage de ces jeunes sont mises en place, ainsi qu'un accompagnement et un suivi personnalisé pour les jeunes les plus éloignées du marché du travail. L'IEJ permet également le développement de dispositifs innovants facilitant l'insertion professionnelle. Ce programme couvre uniquement la période 2014/2015.

- Fonds européen agricole pour le développement rural (**FEADER**): fonds dédié au développement de l'agriculture et du milieu rural. Il vise à améliorer l'approvisionnement alimentaire de l'île en produits agricoles locaux, améliorer l'accès aux services de base pour la population en zone rurale, préserver les ressources et les milieux naturels et enfin renforcer l'innovation en matière d'agriculture.

- Fonds européen des affaires maritimes et de la pêche (**FEAMP**) : fonds dédié à la mise en œuvre de la Politique Commune de la Pêche (PCP), dédiée au développement d'une pêche et d'une aquaculture durables.

Action préparatoire : près de 300 personnes formées

Dans le cadre de l'action préparatoire à la ruppésation de Mayotte, la préfecture de Mayotte, en partenariat avec le Conseil départemental a mis en place un cycle de 4 sessions de formations sur les Fonds européens entre mars et décembre 2014. Ces sessions de formation, dispensées par l'ENA et le cabinet mahorais M'Zé Conseil, étaient à destination des agents des services de l'État, du conseil départemental et des partenaires sociaux impliqués dans la mise en œuvre des futurs programmes européens.

Chiffres clés :

- **242 900** euros de budget consacré à la formation
- **4** cycles de formation entre mars et décembre 2014
- **49** sessions de un ou deux jours
- **290** personnes ont suivi au moins un module de formation

17 thématiques couvertes :

Approche des différentes politiques européennes, politique de cohésion 2014-2020, politique agricole 2014-2020, politique de la pêche 2014-2020, mise en œuvre d'un programme européen, coopération territoriale 2014-2020, les droits et obligations d'un bénéficiaire d'aides européennes, politiques publiques nationales et types de financement associés, contrôle et audit des programmes européens, principe de la comptabilité publique nationale, les règles de la commande publique, droits et obligations d'un porteur de projet FEADER, communication, régimes d'aides d'État pêche, agriculture, développement économique et social.

Qu'est-ce qu'un comité de suivi ?

Le comité régional unique de suivi (CRUS) est un comité inter-fonds chargé du suivi des différents programmes européens, à savoir :

- Le programme opérationnel FEDER/FSE adopté en décembre 2014
- Le programme de développement rural FEADER adopté en février 2015

Il permet également d'informer le territoire sur la mise en œuvre des programmes suivants :

- Le programme opérationnel FEDER/CTE envoyé à la Commission européenne en décembre 2014
- Le volet régional du programme national cofinancé par le FEAMP en cours d'élaboration

- Le volet régional du programme opérationnel national IEJ co-financé par le FSE adopté en juin 2014

Le CRUS est composé :

- des autorités régionales, locales, urbaines et autres autorités compétentes ;
- des partenaires économiques et sociaux ;
- des organismes susceptibles de mettre en œuvre les fonds
- des organismes représentant la société civile ;
- d'autres membres consultatifs associés.

Le CRUS est co-présidé par le Préfet de Mayotte et le Président du Conseil départemental de Mayotte. Il se réunit au moins une fois par an et les membres du comité ont pour objectif d'émettre des avis sur le rapport annuel de mise en œuvre des fonds européens. La préfecture, autorité de gestion des fonds, arrête quant à elle les décisions. Le CRUS a également pour vocation de donner aux acteurs locaux une vision globale de l'intervention de l'ensemble des fonds européens sur le territoire.

La Commission européenne et les instances nationales (ministères de l'outre-mer, de l'agriculture, du développement durable, du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle) participent également à ce comité de suivi.

ANNEXES

1. Initiative Emploi Jeunes (IEJ)

Le programme opérationnel national relatif à l'IEJ a été adopté le 3 juin 2014. L'autorité de gestion est la direction générale pour l'emploi et la formation professionnelle (DGEFP). La préfecture de Mayotte est donc autorité de gestion déléguée.

Enveloppes notifiées pour Mayotte : 9,2 millions d'euros (volet régional) + 0,8 million d'euros (volet central)

État d'avancement :

- Appels à projet en septembre 2014 et janvier 2015
- 63 % des dossiers programmés au 15 avril 2015
- 2054 jeunes sont concernés par les actions co-financées

2. Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) : 148 millions d'euros répartis sur 8 axes

N° axe	Intitulé de l'axe	Montant
Axe 1	Protéger et valoriser le patrimoine naturel et l'environnement en mettant à niveau les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement et en améliorant la gestion des déchets	46 600 000
Axe 2	Développer l'offre de services sanitaires et médico-sociaux	34 159 743
Axe 3	Développer l'engagement de Mayotte en faveur de la recherche, l'innovation, l'éducation à l'entrepreneuriat et la compétitivité des entreprises	18 500 000
Axe 4	Accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique pour une plus grande indépendance énergétique de l'île et inciter à une consommation énergétique différente dans les entreprises et les administrations	27 100 000
Axe 5	Développer et optimiser la desserte portuaire	6 000 000
Axe 6	Accompagner le développement du numérique, facteur de développement et de compétitivité	5 000 000
Axe 12	Allocation de compensation des surcoûts	2 840 257
Axe 13	Assistance technique FEDER	8 672 908

3. Fonds social européen (FSE) : 65,5 millions d'euros répartis sur 6 axes

N° axe	Intitulé de l'axe	Montant
Axe 7	Améliorer l'accompagnement vers l'emploi et soutenir la mobilité professionnelle des demandeurs d'emploi et des inactifs	19 554 768
Axe 8	Développer la formation des demandeurs d'emploi et inactifs	18 236 724
Axe 9	Développer l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs	8 451 629
Axe 10	Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	13 026 232
Axe 11	Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité des administrations publiques	2 326 113
Axe 14	Assistance technique FSE	3 931 626

4. Fonds européen de développement économique et régional – volet coopération territoriale (FEDER-CTE) : 12 millions d’euros répartis sur 3 axes

AXE	INTITULE	MONTANT
1	Accroître les échanges commerciaux dans la zone de coopération	4 millions d’€
2	Améliorer l’état de santé des populations et les capacités de secours aux personnes au sein de la zone	5 millions d’€
3	Développer l’accès à l’enseignement en mobilité dans l’espace transfrontalier	1,5 millions d’€
4	Assistance technique	1,5 millions d’€

5. Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) : 3,2 millions d’euros répartis sur 12 axes

MESURES	MONTANT
Service de conseil	83 693 €
Aide à la création entreprises jeunes pêcheurs	502 158 €
Santé et sécurité	83 693 €
Incidence de pêche	167 385 €
Efficacité énergétique	83 693 €
Port de pêche	454 333 €
Remplacement et conseil aquaculture	243 905 €
Investissements productifs aquaculture	609 763 €
Installation aquaculture durable	365 858 €
Mesures de commercialisation	41 846 €
Traçabilité des produits	77 715 €
Transformation des produits pêche /aquaculture	334 773 €

6. Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) : 60 millions d'euros sur 3 axes dont 1 axe transversal

La structure du programme de développement rural par priorités :

Axe prioritaire n°1 : améliorer l'approvisionnement alimentaire de l'île en produits locaux	
Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles	31,4 millions d'euros
Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture	2 millions d'euros
Axe prioritaire n°2 : améliorer les conditions de vie de la population en zone rurale et promouvoir l'inclusion sociale	
Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement	16,6 millions d'euros
Axe prioritaire n°3 : préserver et valoriser les ressources et les milieux naturels	
Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie	10,2 millions d'euros
Axe prioritaire régional transversal : renforcer l'innovation et développer les compétences	
Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales	15,5 millions d'euros

A ces montants s'ajoutent environ 20 millions d'euros de cofinancement national

Pour plus d'informations,

<https://www.mayotte.pref.gouv.fr/Horaires-et-Coordonnees> rubrique Fonds Européens

IEJ : dépôt de dossier dématérialisé sur le site internet « Ma démarche FSE » en fonction des dates des appels à projet

Facebook : Préfet de Mayotte (organisme gouvernemental)

Twitter : /twitter.com/Prefet976

Contacts presse

Préfecture de Mayotte, SGAR

Mission Affaires Européennes / communication

02 69 63 52 48

